

PV de l'Assemblée Générale du jeudi 30 janvier 2020  
De l'Association Pourquoi la route ?  
Pour les années 2018 et 2019

---

*Ouverture de l'AG à 19h45*

*Excusés : Françoise Allet, Laurence Keck, Didier Fournier*

1. Mot de Bienvenue du Président – Elections des scrutateurs

Le Président de notre association, Monsieur Pierre Berclaz, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence. L'assemblée étant peu nombreuse (7 personnes membres de l'Association), il n'est pas nécessaire d'élire un scrutateur.

2. Contrôle statutaire des présences

Les membres présents signent la liste des présences.

3. Approbation du PV de l'assemblée générale pour l'année 2017

Le PV de l'AG de l'année 2017 est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

4. Rapport du Président

L'année 2019 a été calme, s'agissant du projet de construction de la route. Pour rappel, le 14 novembre 2018, le Grand Conseil a été appelé à voter le crédit de 25 millions pour le financement de la route.

Pierre rappelle cependant que ce crédit accordé signifie l'accord du Grand Conseil de financer les travaux si la mise à l'enquête devait être acceptée.

Durant les années 2018 et 2019, aucun des opposants n'a reçu de réponse du Canton aux oppositions à la mise à l'enquête du projet de route de contournement, envoyées au mois de juin 2017, ni aux précédentes oppositions concernant la planification du trajet de la route.

La réservation de zone, suite à une mise à l'enquête publique, dure 5 ans. On peut imaginer qu'après 4 ans, une prolongation de délai ou une relance de la mise à l'enquête sera demandée, pour une nouvelle période de 4 ans.

Notre Association, par son Président Pierre Berclaz, a reçu une information de notre avocat qui a présenté un article paru dans le journal Le Temps, dans lequel Monsieur Vincent Pellissier, Chef du service des routes, des transports et des cours d'eau, estime la réparation du réseau des routes cantonales en Valais à 1 milliard.

Nous voyons ainsi que les finances cantonales sont limitées quant aux possibilités de nouvelles constructions de routes.

Il est également à noter que la limitation à 30/h est instaurée dans de nombreux villages du canton et également permise sur des routes cantonales (comme par exemple pour la traversée de Vionnaz). La limitation de la vitesse de 30 à 50 km/h permet de diminuer la pollution sonore de 50 %. L'idée de limiter la vitesse au cœur des villages valaisans fait son chemin.

Il est à relever que l'offre plus importante des transports publics par la Commune de Savièse, (augmentation de l'offre de 15 à 17% pour 2019), permet de diminuer la charge du trafic dans les villages et donc les nuisances qui y sont liées.

La situation financière actuelle de notre Association nous permettra de commencer les démarches nécessaires auprès des tribunaux, cependant elle n'est pas suffisante pour une procédure sur le long terme. Il est donc nécessaire que les membres de l'Association poursuivent leur effort de soutien pour renforcer notre trésorerie.

#### 5. Présentation des comptes 2018/2019

Les comptes de l'Association Pourquoi la route, présentent les chiffres suivants :

**Solde au 31.12.2017                    CHF 2'235.40**

#### 2018

Total produits                    CHF 1'280.00  
Total charges                    CHF 290.20

Soit une fortune qui s'élève à CHF 3'225.20

CCP de l'Association            CHF 3'225.20  
Caisse de l'Association        CHF 0.00

**Solde au 31.12.2018                    CHF 3'225.20**

#### 2019

Total produits                    CHF 1'130.00  
Total charges                    CHF 321.00

Soit une fortune qui s'élève à CHF 4'034.20

CCP de l'Association            CHF 4'034.20  
Caisse de l'Association        CHF 0.00

**Solde au 31.12.2019                    CHF 4'034.20**

Les charges comprennent les frais pour paiement au guichet et gestion du compte, l'hébergement du site internet (CHF 198.-- pour deux ans, soit 2019 et 2020), les frais d'envoi de nos divers courriers et les frais liés à l'AG.

#### 6. Rapport des vérificateurs et adoption des comptes

Madame Sophie Sierro, contrôleuse des comptes, atteste avoir eu accès aux comptes et aux pièces y relatives le 27 janvier 2020, et après vérification, déclare n'avoir constaté aucune anomalie. Elle propose à l'Assemblée Générale de les accepter.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

#### 7. Election statutaire

Monsieur Pierre Berclaz souhaite se retirer de la Présidence, tout en demeurant membre du comité. L'Assemblée le remercie pour le magnifique travail fourni durant toutes ces années. Le Comité propose Madame Sophie Sierro comme Présidente. L'Assemblée Générale approuve ce choix à l'unanimité.

Depuis 2019 le comité travaille à cinq personnes. Le Président rappelle l'importance de pouvoir être plusieurs au Comité, notamment pour pouvoir amener de nouvelles idées dans les réflexions. Toute personne intéressée est la bienvenue.

#### 8. Information sur la situation actuelle

L'Association se tient prête à agir le moment venu. Pour le moment, le Comité estime qu'il n'est pas opportun de se manifester. Il est remarqué que la construction de la route n'est mentionnée ni dans les bulletins informatifs, ni dans le budget de la commune.

#### 9. Divers

- Il est relevé par l'assemblée que les chênes centenaires sur le tracé de la route sont protégés et que l'autorisation de la Confédération est nécessaire pour pouvoir les couper.
- La possibilité de rejoindre le Heimatschutz (protection du patrimoine) est évoquée. Le Comité va étudier cette proposition.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été vus et discutés, le Président clôt la séance à 21h00, remercie les participants et les invite à partager le verre de l'amitié.

Savièse, 30 janvier 2020

*PV rédigé par Line Short, membre du Comité*

Line Short

Pierre Berclaz